

### ● VOUS AIDER À DE MENUS TRAVAUX

#### NE NÉCESSITANT PAS L'INTERVENTION D'UN PROFESSIONNEL

Remplacer une ampoule grillée...

Sortir des objets lourds ou difficilement portables lors du ramassage des encombrants.

Déplacer un meuble imposant (armoire, buffet, etc...).

### ● VOUS AIDER DANS VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Vous avez des problèmes de mobilité. Une administration vous convoque pour diverses raisons. Dans ce cas, quelqu'un pourra venir vous chercher à votre domicile pour vous y accompagner. Autre cas, un questionnaire vous a été adressé, vous avez des difficultés à le compléter, nous nous déplacerons et nous essaierons de le faire avec vous. Si ce n'est pas possible, votre dossier pourra être pris en charge par le CCAS.

### ● VOUS INFORMER SUR VOS DROITS

Isabelle est à votre disposition au 01 60 73 55 30, pour toute demande d'information concernant vos droits.

- demande d'intervention d'une aide à domicile
- demande d'installation du dispositif de téléassistance

**ET N'OUBLIEZ PAS DE VOUS FAIRE INSCRIRE SUR  
LE REGISTRE DE PRÉVENTION DES RISQUES IMPORTANTS  
AFIN QU'EN CAS DE CANICULE OU TOUT AUTRE ÉVÈNEMENT  
MAJEUR NOUS PUISSIONS PRENDRE DE VOS NOUVELLES  
ET VOUS AIDER SI BESOIN.**

**N'HÉSITÉZ PAS À UTILISER CES DIFFÉRENTS SERVICES EN  
APPELANT LA MAIRIE AU 01 60 73 55 30 OU DIRECTEMENT  
LE SERVICE DE PROXIMITÉ AU 06 07 08 38 32**

## Le Service de Proximité de la Mairie de Varennes 01 60 73 55 30



**Vous  
avez plus  
de  
64 ans ?  
Ceci est  
pour  
vous !**



*Madame, Monsieur,*

*Nous sommes à votre écoute en permanence. Mais cela ne suffit pas toujours. C'est pourquoi nous avons créé, voici plusieurs années, le **service de proximité** destiné à vous apporter une aide concrète dans différents moments de la vie.*

***Cette année, certains services changent.** Vous trouverez les nouveautés à l'intérieur de ce dépliant.*

*N'hésitez pas à nous joindre, si vous avez besoin d'un petit coup de main. C'est aussi simple que cela.*

*José RUIZ  
Maire de Varennes*

# PRESTATIONS QUE NOUS POUVONS RENDRE AUX HABITANTS DE VARENNES ÂGÉS DE PLUS DE 64 ANS.

## ATTENTION SERVICES MODIFIÉS

### ● VOUS ACCOMPAGNER À LA BANQUE

**C'est possible le mardi après-midi**

**Il faut prendre rendez-vous avec le service de proximité au plus tard le lundi.**

Nous vous déposons le plus près possible de l'entrée de la banque où nous vous attendons pour plus de sécurité près de la porte; nous ne rentrons pas dans la banque (sauf sur votre demande) afin que vous puissiez effectuer vos opérations personnelles en toute confidentialité.

### ● ALLER CHERCHER VOS MÉDICAMENTS EN CAS DE MALADIE

**Pour les personnes qui ne sont pas en mesure de se déplacer et qui n'ont pas de famille aux alentours.**

A la pharmacie de Varennes

**UNIQUEMENT DE 16H15 À 17H30 le lundi, mercredi et vendredi.**

**Il faut prendre rendez-vous avec le service de proximité avant 16h.**

Il est indispensable d'être en possession d'une ordonnance établie par un médecin.

Si une somme d'argent doit transiter, le ticket de caisse avec le montant exact prélevé vous sera remis obligatoirement.

Un numéro de téléphone sera communiqué aux personnes inscrites pour bénéficier gratuitement de ce service.

### ● FOURNITURE ET PORTAGE DES REPAS À DOMICILE

**Du lundi au vendredi midi sauf les jours fériés.**

Un repas froid en barquette micro-ondable vous sera livré entre 11h et 12h30

Le tarif est calculé selon la formule du quotient familial.

Revenu imposable / Nombre de personnes vivant au foyer = Quotient familial.

### ● ALLER CHERCHER DES COURSES LOURDES

(ex : Packs d'eau, de lait, baril de lessive...).

Celles-ci se feront **UNIQUEMENT le lundi.**

Il suffit de nous contacter le vendredi et de laisser vos coordonnées.

Un agent communal se rendra à votre domicile pour que la somme d'argent équivalente à vos achats lui soit remise.

Un ticket de caisse du magasin correspondant exactement à vos achats vous sera **IMPÉRATIVEMENT** restitué lors de la livraison.

### ● SE RENDRE AU CIMETIÈRE DE VARENNES OU DE MONTEREAU

Une fois par semaine, le jeudi matin où vous disposerez d'environ 20 minutes pour vous recueillir et l'après midi du dernier jeudi du mois au cimetière de Montereau.

Le rendez-vous pour les personnes se fera aux arrêts de bus selon l'itinéraire établi avec des horaires précis. Le premier départ aura lieu à 9 h et le retour vers 10 h.

Pour le cimetière de Montereau prendre contact directement. Prévenir au moins la veille.

### ● SE RENDRE AU CENTRE COMMERCIAL DU BRÉAU

**UNE SEMAINE SUR DEUX LE JEUDI APRÈS-MIDI, LES SEMAINES PAIRES**

Il vous suffit de téléphoner au plus tard le Mardi précédant le transport et de communiquer votre nom, votre adresse et votre numéro de téléphone.

Un agent communal ira vous chercher devant votre domicile **à partir de 13h40, il vous déposera devant l'entrée du Centre Commercial à 14h.**

**Il vous récupérera au même endroit à 16h 30** et vous raccompagnera devant votre domicile.

LES PRESTATIONS SUIVANTES SONT GRATUITES  
ET CONCERNENT LES PERSONNES ÂGÉES DE 64 ANS  
ET PLUS N'AYANT PAS DE FAMILLE PROCHE  
ET QUI RENCONTRENT DES DIFFICULTÉS POUR SE DÉPLACER.